

REGLEMENT DU JEU CONCOURS

Préambule

Dans le souci de fidéliser ses clients jeunes et créer une identité propre à cette cible, Academia lance le jeu concours ENIGM'A : la chasse au trésor

C'est une stratégie pensée pour faire de l'acquisition des jeunes prospects mais aussi de l'éducatif quant à l'utilisation de la carte VISA ACADEMIA.

Ceci dans le but de se créer une communauté Academia qui servira de première base pour toutes les prochaines autres activités à travers la ville de Kinshasa.

Article 1 : Objet

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles Rawbank organise un jeu concours où elle s'engage, après sélection, à offrir aux participants qui auront rempli les conditions d'éligibilité, des prix décrits ci-dessous.

Le concours n'est ni sponsorisé ni géré par un tiers.

Article 2 : Durée & Lieu

Le jeu concours est organisé pour la période allant du 10 Aout à 00h00' au 15 septembre 2023, à 23h59.

Le présent jeu est organisé uniquement dans la ville province de Kinshasa en RDC.

Article 3 : Modalités de participation

Les participants au jeu concours devront remplir les conditions ci-après :

- Se trouver à Kinshasa durant toute la période du concours.
- Etre résident en RDC.
- Etre dans la tranche d'âge entre 18 et 25 ans.

- Avoir un compte Academia,
- Constituer un groupe de 3 membres au minimum et 5 membres au maximum,
- Enregistrer son groupe sur le site web communiqué par Rawbank,
- Répondre correctement aux énigmes mis en place, notamment, le challenge culinaire, le challenge de l'article mystère,
- Réussir au défis mis en place lors de la grande finale.

Sont exclus du concours :

- Les agents Rawbank
- Les clients non Academia.

Article 4 : Gagnant

A la fin du concours, Rawbank procédera à la publication des noms des participants du jeu concours et de ceux qui auront réussi à passer toutes les étapes du challenge.

Aucune réclamation et contestation des participants ne sont recevables sur le critère d'éligibilité des gagnants. La publication des bénéficiaires aura lieu le jour de la grande finale lors d'un évènement en présentiel.

Article 5 : Prix du jeu concours

Nous offrons à nos jeunes Academia l'opportunité de participer au 10 ans du Festival Amani, qui aura lieu à l'Est du Pays, spécifiquement à Goma.

Les gagnants bénéficieront de :

- Billet d'avion aller-retour Kinshasa/Goma
- Séjour (hôtel + restauration)

A condition de se présenter avec l'autorisation parentale ou du tuteur pour effectuer ce déplacement.

Article 6 : Modification

L'organisateur se réserve le droit de suspendre ou de modifier, à tout moment, les termes et conditions de participation, sans que les participants ne puissent prétendre à une quelconque indemnité.

Article 7 : Règlement des différends

Les différends ou litiges relatifs à la présente convention seront préalablement soumis à un règlement à l'amiable pendant quinze (15) jours à dater de la réception de la notification du différend par la partie la plus diligente.

En cas d'échec de la tentative de résolution à l'amiable du différend, il pourra être soumis par la Partie la plus diligente à la compétence des cours et tribunaux de la République Démocratique du Congo.